

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 873 rapportant l'arrêté n° 547 du 17 juin 1940.

n° 873

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

26 septembre 1940

Numéro JO

n° 526 du 30/09/1940

Date du numéro

30 septembre 1940

VISAS

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu la loi du 3 juillet 1877 sur les réquisitions militaires, notamment en son article 29

Vu le décret du 6 décembre 1938 et l'arrêté n° 1043 en date du 9 octobre 1939 fixant les modalités d'application aux territoires d'outre-mer de la loi du 3 juillet 1877 précitée

Vu l'arrêté n° 547 en date du 17 juin 1940 portant réquisition de l'exploitation de la Compagnie du chemin de fer franco-éthiopien pour la partie de la ligne située sur le territoire de la Côte française des Somalis,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

L'arrêté susvisé n° 547, en date du 17 juin 1940, est rapporté.

Art. 2

— Le présent arrêté sera enregistré, communiqué et publié partout où besoin sera.

NOUAILHETAS.